



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE
PUECHABON

SONDAGE POUR LA MODIFICATION DES HORAIRES DE L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Lors des deux derniers conseils municipaux, les élus de l'opposition ont mis à l'ordre du jour le changement des horaires de l'éclairage public. Les horaires proposés seraient les suivants :

- **Hiver** : du 30 septembre au 30 avril. L'extinction de l'éclairage serait programmée de 23h à 6h.

- **Eté** : du 30 avril au 31 Août.
L'extinction de l'éclairage serait programmée de minuit à 6h.

Nous avons de notre côté demandé une estimation du coût engendré pour une heure de plus. Il est de 1300 euros HT pour l'année.

Avant de procéder au vote lors du prochain conseil (11 avril 2024), nous vous invitons à venir à l'agence postale pour répondre à ce sondage et à émarger sur la liste électorale éditée pour cette occasion.

Vous trouverez ci-dessous le coupon de réponse à détacher et à mettre dans l'urne.

Question : êtes-vous pour ou contre le changement de l'horaire en été (nouvel horaire = minuit à 6 heures)

POUR

CONTRE

DATE LIMITE DE VOTE : 04 AVRIL 2024 à 17H.

MERCI D'AVANCE POUR VOTRE PARTICIPATION



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE
PUECHABON

SONDAGE POUR LA MODIFICATION DES HORAIRES DE L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Lors des deux derniers conseils municipaux, les élus de l'opposition ont mis à l'ordre du jour le changement des horaires de l'éclairage public. Les horaires proposés seraient les suivants :

- **Hiver** : du 30 septembre au 30 avril. L'extinction de l'éclairage serait programmée de 23h à 6h.

- **Eté** : du 30 avril au 31 Août.
L'extinction de l'éclairage serait programmée de minuit à 6h.

Nous avons de notre côté demandé une estimation du coût engendré pour une heure de plus. Il est de 1300 euros HT pour l'année.

Avant de procéder au vote lors du prochain conseil (11 avril 2024), nous vous invitons à venir à l'agence postale pour répondre à ce sondage et à émarger sur la liste électorale éditée pour cette occasion.

Vous trouverez ci-dessous le coupon de réponse à détacher et à mettre dans l'urne.

Question : êtes-vous pour ou contre le changement de l'horaire en été (nouvel horaire = minuit à 6 heures)

POUR

CONTRE

DATE LIMITE DE VOTE : 04 AVRIL 2024 à 17H.

MERCI D'AVANCE POUR VOTRE PARTICIPATION

